



Conseil de sécurité

Distr. générale
26 février 2002
Français
Original: anglais

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre au Conseil de sécurité le huitième rapport trimestriel du Président exécutif de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU), présenté en application du paragraphe 12 de la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité, en date du 17 décembre 1999 (voir annexe).



Annexe

Huitième rapport trimestriel du Président exécutif de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies, présenté en application du paragraphe 12 de la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité

Introduction

1. Le présent rapport, qui est le huitième rapport¹ soumis en application du paragraphe 12 de la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité, rend compte des activités menées par la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) pendant la période allant du 1er décembre 2001 au 28 février 2002.

Réunions d'information et consultations organisées par le Président exécutif

2. Au cours de la période considérée, le Président exécutif a continué d'organiser des réunions d'information mensuelles à l'intention des présidents successifs du Conseil de sécurité. Il a également tenu le Secrétaire général et ses proches collaborateurs informés des activités de la COCOVINU et de ses préparatifs en prévision de ses opérations d'inspection. Il s'est en outre rendu à Washington pour des consultations avec de hauts responsables de l'administration des États-Unis. Il a par ailleurs tenu à New York des réunions d'information à l'intention de ministres, parlementaires et hauts fonctionnaires en visite et accordé des interviews à la presse.

Dotation en personnel

3. À la fin du mois de février 2002, le personnel essentiel de la COCOVINU de la catégorie des administrateurs au Siège comprend 50 personnes de 26 nationalités, dont 9 femmes. En outre, 180 experts de 36 nationalités figurent sur la liste des experts formés en prévision d'affectations en Iraq pour le compte de la Commission.

4. Lorsque des compétences particulières ne sont pas nécessaires en permanence, la COCOVINU continue de faire appel aux services de consultants à

court terme qui, entre autres tâches, sont chargés de faire la synthèse des données d'information de base sur les sites déjà inspectés et soumis à contrôle, et ce, afin de permettre de mieux planifier les opérations d'inspection, d'analyser plus avant les déclarations de l'Iraq sur ses activités touchant les armes biologiques, d'affiner les formules de déclarations que l'Iraq doit présenter conformément à la résolution 715 (1991) et de concourir aux activités de formation de la Commission.

Formation

5. La Commission continue d'accorder un rang de priorité élevé à la formation continue de son personnel et des experts inscrits sur la liste dans le cadre des préparatifs nécessaires à la réalisation d'activités en Iraq. Le cinquième stage de formation général d'un mois ouvert à Genève le 18 février prendra fin le 22 mars. Y participent 54 personnes de 28 nationalités environ. À l'instar des précédents, le stage en cours comporte des exposés généraux sur le mandat de la COCOVINU, ses droits, les obligations correspondantes mises à la charge de l'Iraq, les programmes d'armements iraqiens interdits et des modules spécialisés. Les questions touchant la santé et la sécurité y sont également abordées. En outre, conformément au paragraphe 6 de la résolution 1284 (1999), un volet est consacré à l'histoire, la politique, la religion et la culture iraqiennes. Au terme du cinquième stage de formation, la Commission disposera d'une liste de 230 personnes formées en prévision d'affectations en Iraq.

6. En outre, la Commission continue de dispenser une formation plus spécialisée à l'intention du personnel en place et des personnes inscrites sur la liste des experts formés. C'est ainsi qu'un deuxième cours de formation avancée sur les missiles a été organisé du 3 au 13 décembre à l'intention de 22 experts originaires de 13 pays. Le cours a consisté essentiellement en des exercices pratiques d'inspection. Un premier cours de formation avancée sur les armes chimiques a été organisé du 14 au 25 janvier à

¹ Les sept rapports trimestriels précédents de la Commission portent les cotes S/2000/516, S/2000/835, S/2000/1134, S/2001/515, S/2001/833 et S/2001/1126.

l'intention de 22 experts originaires de 15 pays. Comme le stage sur les missiles, ce cours visait à doter la Commission de compétences pratiques en matière d'inspection ou à perfectionner ses compétences dans ce domaine.

7. Un autre stage de formation sur les matériels de laboratoires chimiques spécialisés a été organisé du 4 au 8 février à l'intention de 13 experts venus de 11 pays. Ce stage se voulait la première phase de préparation et de formation du personnel appelé à gérer le laboratoire d'analyse chimique du Centre de contrôle et de vérification continus de Bagdad. La Commission continue de former des inspecteurs principaux (parmi le personnel du Siège). Plusieurs stages ont eu lieu au cours de la période considérée. La Commission a également permis à ses formateurs et instructeurs de suivre des stages de formation conçus pour améliorer leurs compétences pédagogiques.

8. La Commission remercie les États Membres qui ont appuyé ses activités de formation.

Autres activités

9. Comme prescrit par le Conseil de sécurité au paragraphe 2 de sa résolution 1284 (1999), la Commission poursuit l'élaboration d'un régime renforcé de contrôle et de vérification continus qui permette d'exécuter le plan approuvé par le Conseil dans sa résolution 715 (1991) et de traiter des questions de désarmement non réglées. À cette seconde fin, la COCOVINU continue d'examiner et d'affiner son évaluation des questions de désarmement non réglées et de concevoir des variantes de solution. Parallèlement, elle entreprend de regrouper ces questions afin de mieux en cerner les interactions et incidences potentielles. Le travail d'affinement et de regroupement auquel est affectée une partie non négligeable des ressources en personnel, de la Division de l'analyse et de l'évaluation en particulier, devrait fournir en partie les éléments de base du futur programme de travail envisagé au paragraphe 7 de la résolution 1284 (1999) et de la planification des activités de contrôle, de vérification et d'inspection futures.

10. Les préparatifs à la planification des inspections se poursuivent. La base de données du site central a été mise en place et la saisie des données est en cours. Cette base de données a été reliée à celle du Groupe

d'action de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). En outre, les travaux d'amélioration de la présentation et de la teneur des formules de déclaration que l'Iraq doit présenter conformément à la résolution 715 (1991) se poursuivent.

Contrôle des importations et des exportations

11. En application des dispositions de la résolution 1051 (1996) du Conseil de sécurité, le groupe mixte COCOVINU/AIEA continue de recevoir des États Membres des notifications concernant la fourniture à l'Iraq d'articles à double usage. Ce pays n'a toutefois pas fourni ses déclarations correspondantes.

12. Le groupe mixte a également continué d'examiner tous les contrats conclus avec le Gouvernement iraquien en vertu de la résolution 986 (1995) et à fournir une assistance technique au Bureau chargé du Programme Iraq et aux États Membres.

13. Les experts de la COCOVINU ont vérifié l'absence d'articles interdits du plan de distribution pour la phase XI du programme « pétrole contre nourriture ».

Bureau des sources extérieures d'information

14. Le Monterey Institute of International Studies a établi en janvier une étude importante des sources extérieures d'information pendant la période allant de décembre 1998 à l'an 2001. Les données issues de l'étude, qui couvrent environ 2 300 articles publiés concernant l'Iraq et les armes de destruction massive, ont été saisies dans la base de données centrale de la COCOVINU et sont en train d'être étudiées par les analystes de la Commission. Cette dernière poursuit ses discussions avec le Monterey Institute et d'autres fournisseurs potentiels d'informations de nature à mieux renseigner sur la période en question et de permettre peut-être de disposer en permanence des éléments d'information nécessaires. Elle a également sollicité les conseils de l'AIEA, qui a une vaste expérience dans ce domaine.

Imagerie aérienne

15. Au cours de la période considérée, les États Membres ont fourni des données d'information sur les activités et les changements d'ordre infrastructurel aux sites soumis à contrôle en Iraq. La COCOVINU continuera de solliciter des éléments d'information et produits des gouvernements ayant accès aux images satellite. Elle continuera également à chercher à se procurer ailleurs sur le marché des images satellite en plus de celles issues du contrat en vigueur. La Commission continuera à scanner les images aériennes dans les archives et à les relier à la base de données centrale.

Base de données et archives

16. Les documents continuent d'être scannés électroniquement et saisis dans la base de données centrale.

Santé et sécurité; manuel d'administration

17. Les experts de la Commission ont arrêté des directives internes sur la santé et la sécurité à l'occasion des opérations d'inspection en Iraq. Celles-ci comportent des dispositions pour la conduite des inspections en toute sécurité en Iraq et traitent de certains dangers spécifiques (engins non explosés, agents chimiques et biologiques et contaminants et produits dangereux d'origine industrielle, etc.). Ces directives continueront d'être mises à jour au fur et à mesure de l'acquisition de nouveaux équipements et senseurs et des progrès dans le domaine de la santé et de la sécurité. Un manuel d'administration a été mis au point à l'intention du personnel. Il vient compléter les textes de l'ONU applicables dont il reprend certaines dispositions.

Collège des commissaires

18. La huitième réunion plénière du Collège des commissaires s'est tenue à Genève les 18 et 19 février 2002. Comme lors des précédentes réunions, outre les membres du Collège, des observateurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques y ont assisté.

19. Les commissaires ont entendu un rapport du Président exécutif sur les activités menées par la COCOVINU depuis la dernière réunion du Collège en novembre 2001. Le Président a fait savoir qu'il avait été aux côtés du Secrétaire général de l'ONU lorsque M. Amr Moussa, Secrétaire général de la Ligue des États arabes, a fait tenir à celui-ci le message selon lequel l'Iraq était disposé à reprendre le dialogue avec l'ONU sans conditions. Il est entendu que le Secrétaire général évoquera à cette occasion la question de l'application des résolutions du Conseil de sécurité concernant l'Iraq et que le Président exécutif est disposé à participer à ce dialogue.

20. En outre, les membres du Collège ont entendu un exposé du Directeur de la Division de la planification et des opérations sur les travaux et préparatifs en cours en prévision des inspections que celle-ci doit effectuer ainsi qu'un autre exposé consacré aux documents reçus de sources extérieures par la Commission en vertu du contrat qu'elle a passé avec le Monterey Institute of International Studies.

21. Le Collège a également été informé des travaux de regroupement des questions de désarmement non réglées. Les commissaires ont reçu une communication comportant des exemples de questions regroupées relevant de diverses disciplines d'armements.

22. Le Collège était également saisi de la question de l'incidence sur la COCOVINU de l'adoption par le Conseil de sécurité en 2002 de la liste d'articles soumis à examen et des procédures d'application y relatives reproduites en annexe à la résolution 1382 (2001) du Conseil de sécurité.

23. L'allocation d'ouverture du Président a suscité plusieurs questions. Le Collège a relevé qu'il se dégageait un consensus au sein du Conseil de sécurité ainsi qu'il ressort de sa résolution 1382 (2001). On a souligné que l'unité au sein du Conseil s'impose autant pour faciliter la reprise des inspections que pour permettre à la COCOVINU de s'acquitter efficacement de sa mission conformément aux résolutions du Conseil une fois les inspections reprises. Le Collège a également été d'avis que la levée des sanctions contre l'Iraq passait par l'application par ce pays des résolutions pertinentes de l'ONU.

24. Le Collège s'est félicité de l'exposé sur les préparatifs en prévision des inspections, préparatifs dont il a noté en s'en félicitant l'état d'avancement. Il a souligné à quel point il importait d'établir clairement

l'enchaînement des mesures à prendre et de faire preuve de souplesse pour parer à toute éventualité.

25. Le Collège a noté que la mise en application de la liste d'articles sujets à examen et les procédures d'application correspondantes reproduites en annexe à la résolution 1382 (2001) exigeaient des effectifs et des locaux supplémentaires. Il a invité la COCOVINU à poursuivre ses préparatifs de sorte qu'elle soit prête à jouer son rôle dans l'application des nouvelles procédures dès que le Conseil de sécurité adopterait la liste d'articles sujets à examen et les nouvelles procédures en question.

26. En ce qui concerne les travaux de recensement et de regroupement des questions de désarmement non réglées, le Collège s'est félicité du document et de l'exposé consacrés à la question, a souligné le caractère impérieux de l'entreprise et fait des propositions tendant à affiner la méthodologie de regroupement adoptée à cette fin.

27. Le Collège a décidé de tenir sa prochaine réunion les 29 et 30 mai 2002 au Siège de l'ONU.

28. Conformément au paragraphe 5 de la résolution 1284 (1999), les commissaires ont été consultés à propos du contenu du présent rapport.
